



FAITS MARQUANTS

2015

SST
45001 VEILLE
analyser savoir
Coordination projets
conférences 2015 EUROPE
NORMALISATION
Les Débats d'EUROGIP
enquêtes Forum Euroshnet
maladies professionnelles
accidents du travail
réseau ACTIVITES
INFO

EUROGIP FAITS MARQUANTS 2015
Paris
Réf. Eurogip-115/F
2016
21 x 29,7 cm
16 pages
ISBN : 979-10-91290-69-2

Directeur de la publication :
Raphaël HAEFLINGER

Les publications d'EUROGIP citées, ainsi qu'EUROGIP infos, sont disponibles sur www.eurogip.fr

SOMMAIRE

3 MIEUX CONNAÎTRE EUROGIP

EUROGIP en bref

Le relais de la Branche AT/MP en Europe et à l'international

“Un organisme unique en Europe, tourné vers l'avenir”

6 LES FAITS MARQUANTS DE NOTRE ACTIVITÉ EN 2015

6 RÉALISER DES BENCHMARKS

Recommandations de prévention

Notes d'actualité

Déclaration des MP

8 PARTAGER LA CONNAISSANCE

Les Débats d'EUROGIP 2015

5^e Conférence EUROSHNET

Veille et nouvelles publications

Sollicitations et interventions

10 FAIRE VALOIR UNE POSITION COMMUNE

Coordination Normalisation

Enquêtes Normalisation

Norme ISO 45001 “Management de la SST”

Stratégie normative

Coordination “ÉPI”

Coordination “Machines”

14 LA SST EN QUELQUES REPÈRES EN 2015

GLOSSAIRE

AT	Accident(s) du travail
CARSAT	Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
CGSS	Caisse générale de sécurité sociale
CNAMTS	Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés
DRP	Direction des risques professionnels
INRS	Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des AT/MP
MP	Maladie(s) professionnelle(s)
SST	Santé et sécurité au travail

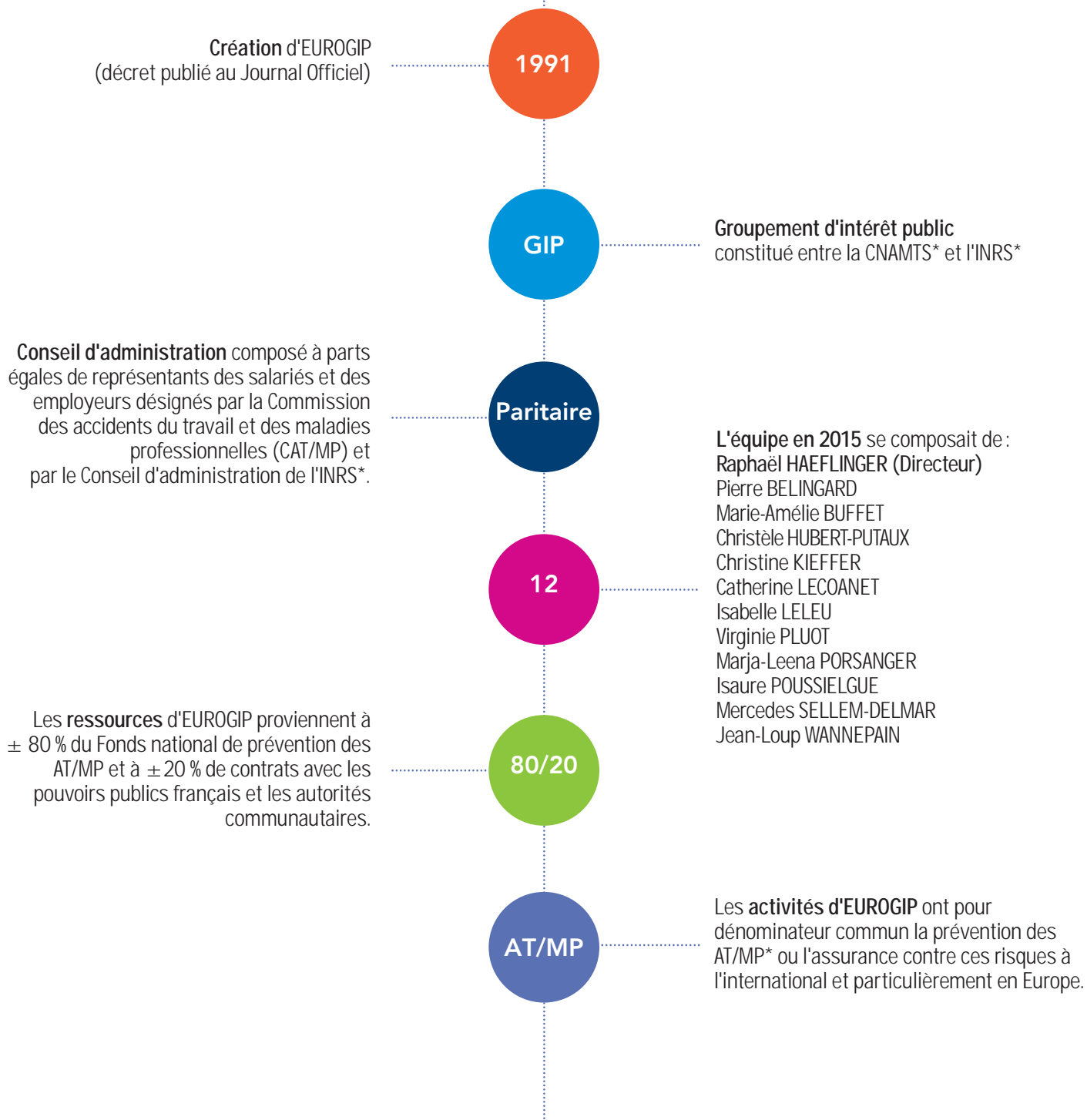
La **BRANCHE ACCIDENTS DU TRAVAIL / MALADIES PROFESSIONNELLES** met en œuvre une politique de gestion du risque à destination des salariés du régime général (industrie, commerce et services) à travers trois missions complémentaires : la prévention, la réparation et la tarification.

Elle regroupe :

- la Direction des risques professionnels (au sein de la CNAMTS*),
- l'INRS*,
- EUROGIP,
- les services prévention et tarification des CARSAT* (en région) et des CGSS* (dans les DOM-TOM),
- les services chargés d'instruire les dossiers d'AT/MP et d'indemniser les victimes au sein des Caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) et des CGSS,
- le service médical.

MIEUX CONNAÎTRE EUROGIP

EUROGIP EN BREF



LE RELAIS DE LA BRANCHE AT/MP* EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL

Constitué au sein de la Branche "accidents du travail / maladies professionnelles", EUROGIP est notamment chargé :

- d'assurer une **veille** européenne et internationale sur les divers aspects des AT/MP* (prévention, reconnaissance, réparation, statistiques technologiques ou financières...) ainsi que sur la normalisation ;
- de réaliser des **enquêtes** sur les sujets relevant de ses compétences, à la demande de ses membres fondateurs (CNAMTS-DRP/INRS*), sur mandat du Forum européen de l'assurance AT/MP ou en fonction de l'actualité ;
- de mener des actions d'**information** sur les travaux et actions en cours ou en projet au niveau des instances communautaires, des autres États membres ou au plan international, sur les thèmes relevant de sa mission ;
- de faire connaître la Branche AT/MP* auprès des instances communautaires et, d'une façon plus générale, de mener des actions de **communication** au plan français, européen et international ;
- d'initier et de développer des **échanges** dans les domaines relevant de ses missions, notamment avec les organismes d'assurance et de prévention des AT/MP au plan européen ou international ;
- dans le domaine de la **normalisation en matière de santé-sécurité au travail** :
 - de suivre, de coordonner et d'animer les travaux des experts de la Branche AT/MP* et d'être, pour celle-ci, l'interlocuteur unique des bureaux de normalisation,
 - de fournir à ces experts toute l'assistance dont ils ont besoin pour remplir efficacement leur mission et optimiser leur participation en finançant certains travaux ou inscriptions dans les commissions de normalisation,
 - de développer des modalités de travail avec des partenaires nationaux, européens ou internationaux,
 - d'acquérir les normes utiles pour la prévention et de les mettre à disposition de la Branche AT/MP ;
- de répondre à des appels d'offres et de réaliser des missions dans le cadre de **projets d'intérêt communautaire** relevant de son domaine de compétence ;
- d'assurer le secrétariat de la **coordination des organismes notifiés** pour la certification réglementaire des machines et des équipements de protection individuelle (délégation des ministères français du Travail et de l'Agriculture).

* cf. page 2

“UN ORGANISME UNIQUE EN EUROPE, TOURNÉ VERS L'AVENIR”



PATRICK NÉRON
(CFTC)



ANNE HÉGER
(MEDEF)

LE MOT DU PRÉSIDENT ET DE LA VICE-PRÉSIDENTE

“ La création d'EUROGIP, à la veille de l'ouverture du Marché unique européen, répondait à la volonté de l'assurance AT/MP* française de savoir et de comprendre ce que l'impulsion communautaire en matière de prévention des risques professionnels allait changer dans ses missions et d'en informer les agents des organismes concernés.

Quelque 25 ans plus tard, EUROGIP a toujours cette vocation forte de veille et d'information. Mais il exerce en outre des activités complémentaires qui en font un organisme unique en Europe. Non que ces activités soient uniques, elles figurent en effet au programme de bon nombre d'organismes en Europe. Mais les membres fondateurs d'EUROGIP ont voulu les rassembler, en vue non seulement de réaliser des économies d'échelle, mais surtout de créer une véritable synergie entre normalisation, certification réglementaire, benchmarks, études, communication, projets d'intérêt communautaire...

Aujourd'hui, fort de cette synergie entre différentes expertises, le Groupement peut se prévaloir de travailler toujours plus sur des sujets qui engagent l'avenir. Cela concerne des dossiers ouverts par la Direction des risques professionnels, comme la gestion des cas d'accidents du travail graves ou la tarification des entreprises. Cela concerne également des dossiers ouverts au niveau européen, voire international. On peut mentionner à cet égard qu'EUROGIP représente la Branche AT/MP* dans les travaux d'élaboration de la norme 45001 relative au management de la santé et de la sécurité au travail qui impactera définitivement le champ de la normalisation dans les prochaines années.

Nous tenons ici à remercier toute l'équipe qui, sous l'impulsion de son directeur, a su développer les activités pour faire d'EUROGIP un organisme unique en Europe, qui tout en conservant sa raison d'être originelle, est tourné vers l'avenir. ”

Administrateurs en 2015

Au titre des salariés

Patrick NÉRON / René BARRAUD (CFTC)
Joseph LUBRANO / Annie MICHEL (CGT)
Martine PHILIPPON / Philippe CUIGNET (CFDT)
Ronald SCHOULLER / Salomé MANDELCAWJG (CGT-FO)
Bernard SALENGRO / Christian EXPERT (CFE-CGC)

(Titulaires / Suppléants)

Au titre des employeurs

Marie-Hélène LEROY / Nathalie BUET (MEDEF)
Corinne HUBERT / Flore TRUONG (MEDEF)
Pierre THILLAUD / - (CGPME)
Anne HÉGER / Carole PANOZZO (MEDEF)
Daniel BOGUET / Anne NOVAK-ANDRE (UPA)

LES FAITS MARQUANTS DE NOTRE ACTIVITÉ EN 2015



RÉALISER DES BENCHMARKS

RECOMMANDATIONS DE PRÉVENTION

L'équivalent des recommandations françaises de prévention à l'étranger

Parce que l'expérience des uns peut être utile aux autres, EUROGIP a effectué des recherches sur les textes analogues aux recommandations françaises nationales de prévention des risques professionnels dans les autres pays européens.

Ces textes définissent et regroupent les bonnes pratiques de prévention des risques professionnels liés à une activité. Ils constituent en quelque sorte des "règles de l'art" proposées aux professionnels.

Les recherches ont prouvé, comme c'est le cas en France, que les assureurs AT/MP* de plusieurs pays européens ont ressenti le besoin de compléter l'approche réglementaire par des textes plus techniques par branche d'activité pour aider les employeurs à prévenir les risques professionnels. Ces textes constituent parfois un complément aux normes, en particulier aux normes harmonisées dont le respect confère présomption de conformité aux exigences de santé et sécurité des directives européennes pour la conception des produits.

Pour alimenter la réflexion des partenaires sociaux siégeant au sein des Comités techniques nationaux (CTN), EUROGIP a ainsi constitué une base de quelque 3 100 textes équivalents dans sept pays : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Italie, Luxembourg et Suisse. De manière plus spécifique, EUROGIP a fait des recherches et transmis aux CTN des synthèses en français de divers textes allemands sur les sujets suivants :

- "Utilisation du styrène dans les activités de plâtrerie et de construction navale"
- "Prévention des risques mécaniques lors de l'utilisation des machines à papiers et cartons"
- "Prévention des risques d'écrasement liés à la conception, l'utilisation et la maintenance des portails coulissants en mode manuel"
- "Bungalows/roulottes/cantonnements de chantiers".

Dans le cadre des échanges d'informations avec ses partenaires étrangers, EUROGIP a également traduit des recommandations françaises vers l'anglais.

NOTES D'ACTUALITÉ

Processus de révision des listes de MP dans six pays européens

EUROGIP a passé en revue les différentes étapes du processus de révision des listes nationales de maladies professionnelles (MP) dans six pays européens : Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Italie et Royaume-Uni.

La note publiée début 2016 aborde les aspects suivants : l'initiative de la révision, l'existence de prérequis, l'expertise des membres de la commission ad hoc, le rôle des partenaires sociaux, la fréquence des

révisions, l'instance à laquelle incombe la décision finale, les pathologies/expositions sur lesquelles ont porté les révisions les plus récentes.

Si ces processus ont bien quelques points communs, il n'existe pas de "modèle européen" de révision. Chaque processus a ses caractéristiques propres, lesquelles sont liées aux choix nationaux de prise en charge des maladies professionnelles.

http://eurogip.fr/images/pdf/Note_EUROGIP111F_Revision-listesMP.pdf

Les outils d'évaluation de l'incapacité permanente AT/MP dans les autres pays

Dans le cadre de la création annoncée d'une Commission pour la révision des barèmes indicatifs d'invalidité des accidents du travail et des maladies professionnelles qui figurent en annexe du code de la Sécurité sociale, EUROGIP a rédigé une note qui dresse un panorama non exhaustif de la manière dont l'incapacité permanente est évaluée et indemnisée par les assureurs des autres pays européens. Deux logiques sous-tendent la réparation des préjudices permanents en Europe : l'indemnisation distincte des préjudices professionnels et physiolo-

giques versus l'indemnisation globale de l'incapacité permanente. De la nature des préjudices indemnifiables découle une diversité d'outils et de méthodes nécessaires à leur évaluation. Si des barèmes ou des indications barémiques existent partout, ils n'ont ni la même forme ni la même finalité, ce qui les rend difficilement comparables. La note propose *in fine* d'apprécier l'application de ces outils d'évaluation en procédant à l'étude de deux cas concrets d'incapacité permanente. (Note à paraître en 2016)

DÉCLARATION DES MP

Déclaration des maladies professionnelles : problématique et bonnes pratiques dans cinq pays européens

Le rapport "Déclaration des maladies professionnelles : problématique et bonnes pratiques dans cinq pays européens" a été publié en début d'année. Il présente dans un premier temps les procédures de déclaration des maladies professionnelles puis les données chiffrées (2011) en termes de déclaration et de reconnaissance des principales pathologies dans les pays étudiés : troubles musculosquelettiques (TMS), hypoacusies, dermatoses et cancers. Dans la 2^e partie, il traite des défaillances des systèmes de déclaration des MP telles qu'analysées au niveau national par les organismes compétents. Enfin, sont recensées les solutions expérimentées avec succès pour améliorer la déclaration. Parmi ces solutions, l'initiative danoise consiste à croiser les fichiers informatiques issus du Registre des cancers et de l'assureur AT/MP. On a ainsi constaté une augmentation de 50 % des demandes de reconnaissance de certains cancers, suite à la mise en œuvre de ce dispositif.

En France, une expérimentation en région vise à

rechercher de façon proactive des personnes atteintes de tumeurs de la vessie d'origine professionnelle grâce aux données de l'assurance maladie. Les demandes de reconnaissance ont été multipliées par 4,6 dans les 2 ans suivant le début du programme et les reconnaissances en maladies professionnelles ont également augmenté.

En Italie (département de Brescia), il s'agit d'un hôpital qui recherche les cas de tumeurs pulmonaires d'origine professionnelle à partir des cas qu'il diagnostique et soigne. Le taux de reconnaissance est passé à 38 % dans ce département contre 23 % au niveau national. En Espagne (région de Valence), le logiciel SISVEL permet d'alerter les médecins confrontés à un patient présentant un diagnostic correspondant à l'une des 75 catégories de pathologies qu'il compte aujourd'hui et qui sont susceptibles d'avoir une origine professionnelle. Environ 30 % des cas reconnus de MP dans la région l'ont été grâce à l'utilisation du logiciel.

http://eurogip.fr/images/publications/2015/Rapport_DeclarationMP_EUROGIP_102F.pdf



LES DÉBATS D'EUROGIP 2015

"L'Europe et la santé-sécurité au travail : quels acquis ? quelles perspectives ?"

L'Acte unique européen a été décisif en matière de sécurité et de santé au travail (SST). Près de 30 ans après son adoption, il a paru opportun de savoir quels étaient les acquis en la matière mais aussi les défis à relever. Les Débats d'EUROGIP du 19 mars ont fait le point sur l'impulsion communautaire en SST, avec un focus sur les répercussions de celle-ci en France, et sur les approches stratégiques et les outils développés en Europe pour faire face aux défis de demain. Il a notamment été question du nouveau cadre stratégique pour l'UE en santé-sécurité au travail pour la période 2014-2020, ainsi que des défis à relever : crise économique, risques émergents, population vieillissante, management de la santé et sécurité au travail... En termes de stratégies, les différentes approches présentées faisaient souvent référence à la nécessité de développer une culture de prévention des risques professionnels. En Allemagne, la DGUV,

s'appuie sur sa stratégie "Vision Zéro" depuis plusieurs années, qui tend à ne pas accepter les accidents graves et mortels. Outre-Manche, la philosophie adoptée depuis 40 ans est d'essayer de changer le comportement des personnes qui créent des risques. En France, la CARSAT* Alsace-Moselle a rappelé combien il est important de pouvoir s'appuyer sur le management pour mieux prévenir les risques. Organisés annuellement depuis 2003, les Débats d'EUROGIP visent à apporter un éclairage européen sur une question d'actualité et à favoriser les échanges entre acteurs concernés. À noter qu'une représentante d'un organisme d'assurance AT/MP aux États-Unis a porté un regard intéressant sur la situation en Europe et les différences notables entre les pratiques américaines et européennes. Les Actes des Débats d'EUROGIP ont été publiés en juin 2015.

http://eurogip.fr/images/documents/3847/Actes_DebatsEUROGIP2015_UE_SST.PDF

5^e CONFÉRENCE EUROSHNET

"Améliorer la qualité de la vie au travail - Un défi pour la normalisation, les essais et la certification"

Tel était le thème de la 5^e conférence organisée par le réseau Euroshnet. Celui-ci vise à faciliter les échanges entre experts travaillant au sein des organismes de prévention pour dégager des positions communes sur des questions relatives à la normalisation, la certification, les essais et la recherche associée. EUROGIP en est l'un des membres fondateurs. Il fait partie du Comité de pilotage et du secrétariat permanent. À ce titre, son activité 2015 s'est concentrée sur la préparation et la tenue en octobre de la 5^e conférence EUROSHNET sur le thème "Améliorer la qualité de la vie au travail - Un défi pour la normalisation, les essais et la certification". Quelque 150 experts européens ont participé à cet

événement résolument interactif. Ils ont pu échanger leurs points de vue sur trois thèmes principaux : la sécurité des produits ; les lieux de travail ; les 6 instruments permettant de combiner sécurité des produits et lieux de travail : normalisation, certification, surveillance du marché, recherche, réglementation et coopération. Ministères nationaux, organismes de prévention, organisations d'employeurs et de salariés, Commission européenne et entreprises ont ainsi eu l'occasion de partager leurs avis sur les possibilités d'améliorer la qualité de vie au travail et sur les futurs défis qu'auront à relever les préventeurs.

<http://www.euroshnet-conference.eu/welcome.html>

VEILLE ET NOUVELLES PUBLICATIONS

Les principaux sujets d'intérêt et les nouvelles publications en 2015

La veille qu'exerce EUROGIP lui permet d'alimenter ses travaux et de répondre aux questions qui lui sont posées. En 2015, certains sujets ont été particulièrement suivis : Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP), Accord sur le commerce des services (TiSA), nouveau règlement relatif aux équipements de protection individuelle qui remplace la directive, projet de norme ISO 45001, cancers professionnels, burn-out, travail en open space, risques psychosociaux (RPS), surveillance médicale des travailleurs... En outre, le thème des TMS a suscité de nombreuses questions : Existe-t-il des bonnes pratiques étrangères transposables en France ? Quels sont les principaux intervenants en matière de TMS dans les autres pays de l'UE : ergonomes, médecins du travail... ?

Concernant les publications, outre des notes liées aux questions d'actualité à destination de la Branche AT/MP, EUROGIP a publié les documents suivants :

- "Déclaration des maladies professionnelles : problématique et bonnes pratiques dans cinq pays européens".
- Actes des Débats d'EUROGIP du 19 mars 2015 : "L'Europe et la santé-sécurité au travail : quels acquis ? quelles perspectives ?"

- "Point statistique AT-MP France, données 2014"
- "TTIP et impact éventuel sur l'assurance AT-MP"
- "Assurance contre les risques professionnels en Pologne".

Par ailleurs des nouveaux documents de référence en matière de normalisation française, européenne et internationale ont été mis en ligne (cf. la rubrique À propos d'Eurogip > Nos activités > Normalisation).

"EUROGIP infos", dédié à l'actualité relative aux risques professionnels en Europe, regroupe à la fois une plateforme - où les articles peuvent être consultés au fur et à mesure de leur mise en ligne - et une newsletter mensuelle disponible en français et en anglais (www.eurogip.fr)

Dans un autre registre, le portail Standards WebPort, réalisé en partenariat avec les ministères du Travail et de l'Agriculture français et édité par AFNOR, met à disposition des agents de la Branche et des partenaires sociaux plus de 3 100 normes "hygiène, sécurité et conditions de travail" publiées. Il est mis à jour chaque année avec les nouvelles normes publiées (2 000 nouvelles pages par an en moyenne) et chaque trimestre en ce qui concerne les amendements ou révisions de normes déjà présentes dans la base.

SOLLICITATIONS ET INTERVENTIONS

Présenter nos travaux et intervenir sur des sujets qui relèvent de notre compétence

Compte tenu des travaux qui sont réalisés mais aussi de son expertise sur le thème des accidents du travail et des maladies professionnelles en Europe, EUROGIP est sollicité pour intervenir ou participer à certains travaux. Ainsi en 2015, EUROGIP a pu par exemple dans des registres variés :

- présenter les grandes lignes de l'assurance AT/MP en Europe lors d'une session de formation syndicale pour un groupe de distribution ;
- contribuer à la mise à jour des "lignes directrices de

prévention" de l'Association internationale de sécurité sociale ou à la révision du Guide pour l'application de la directive Machines 2006/42/CE ;

- rencontrer la Déléguée interministérielle aux normes et sous-directrice à la DG de la compétitivité de l'industrie et des services en France et proposer des éléments sur le lien entre SST et politique nationale de normalisation dans le cadre de l'élaboration de la future politique de normalisation française...

FAIRE VALOIR
UNE POSITION
COMMUNE

COORDINATION NORMALISATION

Coordination du réseau d'experts "normalisation" de la Branche AT/MP*

Une activité fondatrice d'EUROGIP est la coordination des travaux auxquels les experts de la Branche AT/MP prennent part pour élaborer les normes SST. En 2015, 74 experts (CARSAT/CRAMIF : 20, INRS : 52 et EUROGIP : 2) ont participé à 63 comités techniques européens et internationaux (44 TC du CEN-CENELEC et 16 de l'ISO-CEI) et à 146 groupes de travail européens ou internationaux actifs. Selon les sujets et les disponibilités de l'expert, cela va de la simple veille à la participation régulière aux réunions, ce qui permet et c'est l'objectif - de faire valoir le point de vue de la Branche AT/MP en matière de prévention des risques professionnels dans une norme européenne ou internationale.

Les experts de la Branche se répartissent dans les secteurs suivants : Ambiance physique et lieux de travail dont ergonomie (23) ; Sécurité des équipements de travail-machines, engins de chantier, levage, manutention (32) ; Protection individuelle et collective (9) ; Thématiques nouvelles et/ou transversales (5) ; Produits de construction (8).

Contrairement aux années précédentes, les missions effectuées au plan européen et international ont été plus nombreuses et surtout plus longues que les réunions au plan français : 22 réunions pour un total de 80 jours. Ceci s'explique par l'augmentation de sujets ISO (Systèmes de management SST, matériels aéro-

portuaires et traitement des bagages) et le renforcement de la participation du Réseau Prévention de la Branche AT/MP aux instances stratégiques de normalisation.

À noter la mise à disposition d'un certain nombre d'outils pour aider les experts dans leur mission, tels la base de données "Normabase", Norm'Actions (le "qui fait quoi" en normalisation au sein de la Branche), des abonnements à des revues linguistiques ou des formations aux systèmes de normalisation française, européenne et internationale pour les nouveaux experts.

À noter également qu'EUROGIP est l'unique interlocuteur des bureaux de normalisation pour toutes les participations de la Branche AT/MP à la normalisation.

Afin de maintenir la présence de la prévention dans les travaux de normalisation "Sécurité des machines", EUROGIP a financé les droits d'inscription annuels de 37 experts se répartissant dans 23 commissions ou groupes de normalisation gérés par l'Union de Normalisation de la Mécanique (UNM).

De même, EUROGIP a financé les droits d'inscription annuels de 43 experts dans 27 commissions de normalisation AFNOR et de 6 experts dans 6 commissions gérées par AFNOR-DELEC pour le domaine des électro-technologies.

ENQUÊTES NORMALISATION

Suivi de procédure d'enquête sur les projets de normes SST au sein de la Branche AT/MP

EUROGIP centralise les enquêtes sur les projets de normes relatives à la SST avec l'objectif d'émettre un avis collectif au nom de la Branche AT/MP, lequel aura davantage de poids dans les négociations. Cette procédure de consultation interne sur les projets de normes soumis à enquête, à laquelle ont été associées près de 600 personnes, a permis à la Branche AT/MP d'émettre :

- 14 avis sur des projets relatifs à la sécurité des équipements de travail (machines, engins de chantier, levage, manutention),

- 3 avis dans le domaine des ambiances physiques et lieux de travail dont l'ergonomie.

Les services de documentation des CARSAT* et de l'INRS* ont été destinataires, conformément à leur souhait, de l'ensemble de ces projets de normes, soit une diffusion globale au sein du Réseau portée à près de 685 exemplaires.

Cette activité de coordination des points de vue des experts prévention est très appréciée des partenaires d'EUROGIP.

NORME ISO 45001 "MANAGEMENT DE LA SST"

Participation aux travaux de normalisation internationale sur les systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail

La Branche AT/MP a décidé de prendre part aux travaux de rédaction d'une norme internationale ISO 45001 : "Exigences pour un système de management de la santé et de la sécurité au travail (SST) et lignes directrices pour son utilisation".

Il est en effet important pour elle de maintenir sa participation au plan international (ISO PC283 WG1) et français (commission de normalisation AFNOR X82A) pour veiller à ce que le projet soit en accord avec ses grands principes de prévention, mais aussi avec les directives européennes et les principes directeurs de l'OIT. Ce sont EUROGIP et l'INRS qui représentent la Branche dans les différentes réunions.

Outre l'amélioration proactive de la santé et la sécurité au travail, cette norme internationale vise à renforcer l'alignement entre les normes ISO de systèmes de management et à faciliter leur mise en œuvre au sein d'organismes souhaitant pratiquer un "management intégré", associant qualité (ISO 9000), environnement (ISO 14001) et sécurité (ISO 45001).

Les travaux relatifs à la SST*, lancés en 2013 sous la houlette du British Standards Institute (BSI), s'inspirent pour partie du référentiel de certification BS OHSAS 18001 : 2007 sur les systèmes de management de la SST mais aussi, et de plus en plus largement, du Guide de l'Organisation internationale du travail (OIT) ILO-OHS 2001 "Principes directeurs concernant les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail".

Un travail de concertation entre préventeurs européens a été mené notamment entre les délégués allemands et français qui se sont réunis à Bruxelles afin d'échanger sur les travaux, lever les malentendus et harmoniser leurs points de vue.

Le projet de norme, après deux enquêtes internes à l'ISO et de nombreuses réunions françaises et internationales, a atteint un niveau de consensus international suffisant pour être soumis à l'enquête publique "DIS" (Draft international standard) au premier semestre 2016, ce qui laisse augurer une publication en 2017.

STRATÉGIE NORMATIVE

Peser dans les instances stratégiques de normalisation

EUROGIP a renforcé sa capacité à peser - au nom de la Branche AT/MP* - dans le consensus normatif et à influencer sur la stratégie normalisation.

Il s'agit de faire valoir le point de vue français au niveau européen et le point de vue de la SST dans les normes.

Aussi participe-t-il aux instances stratégiques dans lesquelles sont décidées les grandes orientations des programmes de normalisation en SST : Comité d'orientation stratégique SST et "management et services" d'AFNOR, Comité stratégique européen pour la normalisation en SST (CEN SABOHS) et Comité européen "Nucleus machines". EUROGIP a également rejoint en 2015 le "Benchmark organisations professionnelles" d'AFNOR, qui permet un échange de bonnes pratiques entre coordonnateurs normalisation.

EUROGIP a par exemple pu contribuer à une meilleure prise en compte de la SST dans le projet de stratégie

française de normalisation à l'horizon 2018 élaboré par le Comité de coordination et de pilotage de la normalisation (CCPN). De même, le point de vue de la prévention française relative au risque a été porté au "Nucleus Machines" pour faire modifier un projet allant à l'encontre des principes européens en la matière (ISO TR 22100 explicitant le lien entre la norme de base conception des machines et les normes spécifiques à un groupe de machines ou une machine). Ces participations ont aussi été l'occasion de souligner au Comité européen de normalisation (CEN) et à la Commission européenne le rôle essentiel des consultants Nouvelle Approche dans la qualité des normes harmonisées.

Enfin, de nombreuses informations partagées dans ces instances européennes et françaises ont permis d'assurer une veille et une information efficace au sein de la Branche AT-MP en matière de normalisation.

COORDINATION "ÉPI"

Coordination française des organismes notifiés pour la certification réglementaire des équipements de protection individuelle

Afin d'harmoniser les pratiques des organismes notifiés (O.N.) qui évaluent la conformité des produits pour les directives Nouvelle Approche et Approche globale et de garantir un niveau de sécurité élevé aux produits certifiés, des structures de coordination ont été mises en place au plan français et au plan européen.

Par délégation des ministères français du Travail et de l'Agriculture, EUROGIP assure le secrétariat permanent des coordinations françaises "Équipements de protection individuelle" (EPI) et "Machines".

En 2015, les travaux de la Coordination ont porté principalement sur :

- La normalisation relative aux vêtements de protection contre les pesticides (ISO/DIS 27065) : suite aux nombreux commentaires émis lors de la première enquête publique, une seconde enquête est à prévoir.
- La compatibilité des ÉPI : l'ISO TC 94 a adopté une résolution afin d'intégrer cette problématique et un groupe CEN devrait être créé. La France essaiera par le biais d'AFNOR d'avoir le leadership sur ce comité.
- L'applicabilité de la Directive ÉPI sur un dispositif d'ancrage d'une machine (au sens de la Directive Machines) : un document d'EUROGIP (Cert.EPI.2013-306_PB_rev02) a été présenté avec pour conclusion qu'une potence transportable non installée de façon permanente et non fixée sur une structure devait être considérée comme un ÉPI de catégorie III

à partir du moment où un de ses points d'ancrage est utilisé pour raccorder un ÉPI prévenant les risques de chutes de hauteur.

- La révision de la Directive ÉPI : le texte consolidé devrait être publié en début d'année 2016.
- Les procédures de vérification à mettre en œuvre pour les ÉPI "actifs" contenant une électronique et du logiciel permettant le déclenchement de la protection : ce type d'ÉPI commence à faire son apparition, et les O.N. ne sont pas forcément compétents pour évaluer le niveau de performance d'une électronique ou calculer le taux de défaillance d'un logiciel. Néanmoins, des RfUs (Recommandations for use) ont été proposées par la coordination européenne afin de permettre aux O.N. d'évaluer la conformité des ÉPI en prenant en compte ces nouveaux développements.
- La falsification des AET-CE, et certaines pratiques d'organismes fournissant des certificats pouvant se confondre avec un certificat "CE", induisant une confusion chez les fabricants.
- Les notices d'utilisation "uniques" applicables à plusieurs produits. Il apparaît qu'il est possible d'avoir une notice d'utilisation couvrant plusieurs produits (de même types ou non) du moment que le domaine d'utilisation est identique. Dans le cas de différents domaines d'utilisation, plusieurs notices doivent être réalisées.

COORDINATION "MACHINES"

Coordination française des organismes notifiés pour la certification réglementaire des machines

EUROGIP a organisé sept réunions, dont deux de la Commission Générale (qui regroupe les sept O.N.) et cinq des groupes sectoriels. Ces réunions permettent (comme pour les ÉPI) des échanges d'informations entre les ministères (Travail, Agriculture) et les O.N., en particulier sur les décisions prises lors des réunions européennes entre États membres.

Ces réunions ont également pour objet de résoudre les problèmes techniques souvent complexes qui subsistent, d'intégrer les travaux normatifs et de préparer les positions à défendre lors des réunions des groupes verticaux et/ou du Comité horizontal de la Coordination européenne.

Les travaux de la "Coordination française Machines" en 2015 ont principalement porté sur :

- Les évolutions de la norme relative aux engins de terrassement : suite à l'objection française sur le volet de la visibilité, un groupe ad hoc a été créé sur le sujet. De nombreuses pistes d'amélioration pour la visibilité ont été proposées.
- Les problématiques liées aux chariots automoteurs : soulevées en premier lieu par l'INRS, elles ont été discutées au niveau européen. Afin d'empêcher les caristes de se faire écraser lors du renversement latéral du chariot, et dans le cas fréquent où la ceinture de sécurité n'est pas employée, il a été proposé d'autoriser l'utilisation de portière de sécurité maintenant le conducteur dans le volume protégé de la cabine. Cette disposition sera introduite dans le guide d'interprétation de la Directive.
- Des ajouts dans la liste indicative des composants de sécurité de l'Annexe V : les équipements de filtres et systèmes de filtration destinés à être intégrés dans des cabines seront ajoutés dans le Guide d'application de la Directive.
- Les arbres de transmission à cardans et les propositions de l'Italie basées sur des études réalisées par un constructeur. Les solutions techniques envisagées, bien qu'intéressantes, nécessitent

réflexion au vu de l'aspect novateur. D'autant que la compatibilité avec le matériel existant n'est pas garantie, voire nécessiterait le retrait de certains protecteurs sur les machines pour être adaptées.

- La révision du Guide d'application de la Directive Machines : une réunion de travail pour présenter les commentaires français (INRS et ministère du Travail) a été organisée par EUROGIP. Elle a permis de faire avancer les demandes françaises.
- Les robots collaboratifs : la France a rédigé une alerte concernant les normes EN ISO 10218-1 & 2 et le document de travail complémentaire du groupe ISO/TC184/SC2 /WG3. Une réunion rassemblant les fabricants français, le SYMOP et la DGT a été planifiée en janvier 2016 afin d'éclaircir certains points, notamment sur la définition du robot collaboratif et de certains moyens mis en œuvre pour assurer la protection des opérateurs.

Le site Internet d'EUROGIP a été régulièrement mis à jour suite à la publication de nouvelles listes de normes harmonisées et de changements dans les organismes notifiés ; les documents proposés sont utiles aux O.N. et aux différents acteurs de la mise en œuvre des directives ÉPI et Machines.

LA SST EN QUELQUES REPÈRES EN 2015

Loin de refléter toute l'activité en 2015 dans le domaine de la santé et la sécurité au travail (SST) en Europe, voire à l'international, ces quelques repères donnés mois par mois témoignent de la diversité des sujets qui ont pu alimenter les travaux d'EUROGIP, ou du moins toucher à son champ d'action.

1

- Janvier 2015 : le Comité de projet international ISO/PC 283 "Systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail" et son groupe de travail "Exigences" (GT 1) se réunissent pour la 3^e fois.

2

- 4 février : Journée internationale contre le cancer
L'EU-OSHA présente un rapport sur l'évaluation des substances cancérigènes utilisées sur les lieux de travail, étape indispensable pour mieux prévenir les cancers professionnels.
- Le Comité européen des régions publie une communication sur le cadre stratégique de l'UE en matière de santé et sécurité au travail pour la période 2014-2020.

3

- L'EU-OSHA publie une première analyse des résultats de la 2^e édition d'ESENER, l'enquête européenne des entreprises sur les risques nouveaux et émergents. Réalisée dans près de 50 000 entreprises de 5 salariés ou plus dans 36 pays européens, elle porte notamment sur la manière dont est gérée la SST et sur les risques psychosociaux.

4

- 28 avril : Journée internationale de commémoration des victimes du travail
À cette occasion, la Confédération européenne des syndicats dit regretter que la Commission européenne ait décidé de suspendre ses travaux sur le développement de valeurs limites d'exposition aux substances chimiques.

5

- EUROFOUND publie un rapport qui décrit l'ampleur du phénomène de violence et de harcèlement au travail dans les 28 pays de l'UE et en Norvège.

6

- Dépouillement des quelque 2 350 commentaires reçus lors de la deuxième enquête sur le projet de norme ISO 45001 relatif au management de la santé et la sécurité au travail.

9

- NAPO, le héros d'une série de dessins animés pour apprendre la sécurité avec le sourire, est de retour dans un nouveau film sur les dangers liés à l'électricité.
- L'Institut syndical européen (ETUI) publie un dossier sur les TMS, premier problème de santé au travail dans l'Union européenne. Le document analyse les causes de l'augmentation exponentielle de ces pathologies, fournit des chiffres et rappelle les bonnes pratiques de prévention.
- Un arrêt de la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) durcit l'obligation pour les fabricants de déclarer la présence de substances classées extrêmement préoccupantes.

10

- 4^e conférence EUROSHNET : "Améliorer la qualité de la vie au travail, un défi pour la normalisation, les essais et la certification", 14-16 octobre 2015, Séville (Espagne)

11

- La Commission européenne confirme le retrait du marché européen de quatre machines en raison de leur non-conformité à certaines exigences essentielles de la directive Machines 2006/42/CE. Il s'agit d'une meuleuse d'angle fabriquée en Belgique, d'une scie sauteuse fabriquée en Chine et de deux machines à tronçonner fabriquées en Suède.
- Conférence de clôture de la campagne de l'EU-OSHA 2014-2015 "Les risques psychosociaux : mieux prévenir pour mieux travailler" organisée à Bilbao.

12

- Cancers professionnels : M. Takkala, ancien directeur de l'EU-OSHA et expert de la question, met l'UE devant ses responsabilités.
- Le Parlement européen adopte une résolution sur le cadre stratégique de l'UE en matière de santé et de sécurité au travail pour 2014-2020.
- Suspendus depuis de longs mois, les contrats des consultants dits "Nouvelle Approche" ont enfin été signés par la Commission et le CEN-CENELEC pour une durée allant jusqu'à fin 2017. Ces consultants sont chargés d'évaluer les normes européennes harmonisées avant qu'elles ne soient publiées au Journal Officiel de l'UE (JOUE).
- La Commission européenne édite deux guides pratiques pour aider les employeurs à comprendre ce qu'ils devront mettre en œuvre pour se conformer à la directive 2013/35/UE sur les champs électromagnétiques. Cette directive devra être transposée en droit national de tous les États membres de l'UE le 1^{er} juillet 2016.
- "Mieux légiférer" : la Conférence des présidents du Parlement européen soutient à une large majorité un accord avec le Conseil et la Commission pour améliorer la qualité de la législation européenne, laquelle doit se concentrer sur des domaines dans lesquels l'UE tire la plus grande valeur ajoutée pour ses citoyens.
- La Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound) publie les premiers résultats de sa 6^e Enquête européenne sur les conditions de travail.
- Le Tribunal de l'UE condamne la Commission européenne pour "avoir manqué à ses obligations" concernant les perturbateurs endocriniens. Celle-ci n'a pas respecté la date limite du 13 décembre 2013 fixée par le règlement n° 528/2012 sur les biocides pour l'adoption de "critères scientifiques pour la détermination des propriétés perturbant le système endocrinien".
- La version finale de l'ISO/DIS 45001 "Systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail - Exigences et lignes directrices" est prête et disponible en anglais.

Retrouver davantage d'informations en vous abonnant à Eurogip infos (www.eurogip.fr)

www.eurogip.fr

51, avenue des Gobelins - F-75013 Paris
+33 0 1.40 56 30 40
eurogip@eurogip.fr

